

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Chantal VOEGEL, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TÊTU, Denise LUTZ-VOEGEL.

Membres absents excusés : Monsieur Joffrey JEHL qui donne procuration à Madame Patricia TÊTU, Monsieur Claude ANDRES qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude SCHMITT, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL.

Madame Chantal VOEGEL est arrivée à 20h25 au POINT N°05.

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 05 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajourner le POINT N°05 en POINT Communications et de rajouter 2 points supplémentaires en POINT N°07 et N°08 à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 09/10/2017

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **adopté à l'unanimité**.

POINT N° 02

Calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2017

La variation de l'indice national des fermages 2017 par rapport à 2016 est de -3,02%.
(Appliquer une baisse de -3,02% contre -0,42% en 2016 par rapport à 2015)

Mode de calcul pour les charges : 1/5 sur la Taxe Foncière des propriétés non-bâties + ½ chambre d'agriculture + part accident agricole (CAAA) = 0,43 € l'are contre 0,38 € l'are en 2016.

La cotisation Association Foncière reste inchangée :

0,09 € pour les prés

0,21 € pour les champs

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Demandes de subventions

- Demandes de participation financière pour une classe de découverte et un voyage pédagogique :
- Classe de découverte du 12 au 16 février 2018 (soit 5 jours) au Centre de Muckenbach à GRENDLBRUCH (Classe de CM2 à l'Ecole PICASSO à OBERNAI) pour Kilian ROSE, 15 A Rue Haute à VALFF.
 - Voyage pédagogique à BRUXELLES du 18 au 24 mars 2018 (soit 7 jours) pour Antonin FENDER et Léana DIEHL en classe de 1^{ère} E.S. au Lycée Edouard SCHURE à BARR.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

DECIDE de passer la subvention de 5 à 6 € par enfant et par jour, limité à un voyage scolaire par an.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette subvention pour l'année scolaire 2017-2018, aux enfants domiciliés à VALFF, scolarisés au Lycée de BARR, au Collège d'HEILIGENSTEIN et aux écoles d'OBERNAI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Demande de subvention de la Chorale Sainte Cécile, suite à la remise de médailles et de diplômes pour 17 choristes (de 72 ans à 30 ans de chorale) le 19/11/2017. Mr le Maire propose d'accorder une participation financière de 300,00 € à la Chorale.

Le Conseil Municipal, après délibération, DONNE SON ACCORD

POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (Mme ROSFELDER, Mme LUTZ-ROHMER, Mme TÊTU)

POINT N° 04

Augmentation du tarif de la Société de Nettoyage

Un courrier émanant de « Net Services », Société de Nettoyage actuelle de la Mairie et des Ecoles, stipule qu'une augmentation de l'indice de calcul fourni par la Fédération des Entreprises de Propreté de 1,14% lui est imposée à partir du mois de Septembre 2017.

Monsieur le Maire et Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint au Maire, ont rencontré le Directeur de la Société et ont pu négocier une augmentation de 0,60 % au lieu de 1,14 % à partir de Janvier 2018. L'augmentation de 0,60 % pour 2018 représente 7,58 € par mois soit 90,96 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour l'augmentation de 0,60% pour 2018 ce qui représente 7,58 € par mois soit 90,96 € par an.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Remplacement de la double-porte de la salle polyvalente : choix de l'entreprise

3 devis ont été demandés pour le changement de la double-porte, pour raison de sécurité à la salle polyvalente :

- METAL SERVICES de Scherwiller pour la somme de 3 761,00 € HT soit 4 513,20 € TTC
- BRAUN Clément de Krautergersheim pour la somme de 5 730,00 € HT soit 6 885,60 € TTC
- ALURHIN de Bischoffsheim pour la somme de 3 476,00 € HT soit 4 171,20 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins-disant à savoir ALURHIN de Bischoffsheim pour la somme de 3 476,00 € HT soit 4 171,20 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°06

Création d'un emploi pour le poste d'ATSEM

Madame Véronique EHRET est engagée en qualité d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel (catégorie hiérarchique C), à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24 heures 01 minute, pour une durée de 10 mois à compter du 01/11/2017 soit jusqu'au 31/08/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **la création d'un emploi permanent** en qualité d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel (catégorie hiérarchique C), à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24 heures 01 minute à compter du 01/11/2017 jusqu'au 31/08/2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°07

Indemnité de gestion 2017 de la Trésorerie de BARR

L'indemnité du Comptable du Trésor est calculée par application d'un coefficient variant entre 3 et 0,1 pour 1000 sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires, cette indemnité peut être versée en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière économique, financière et comptable que les Percepteurs sont susceptibles de fournir aux collectivités locales.

Le Conseil Municipal

VU les dispositions prévues par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et par l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil au Receveur Municipal en poste à la Trésorerie de BARR.

Le décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois s'élève à 438,27 € brut soit 399,45 € montant net.

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget à l'Article 6225

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°08

Vente par la Commune de la Parcelle N°233/73 - Section 54 de 0,57 are

Maître WALTER et Maître VERNET, Notaires à EPPFIG, ont demandé à Mr le Maire de passer en délibération la vente de la Parcelle sise à VALFF (67), lieudit « Kleinfeld », cadastrée Section 54 n° 233/73, d'une surface de cinquante-sept centiares (0,57 are) de « pré », pour un montant de 34,20 €,

soit 60,00 € de l'are, au profit du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

La Commune avait initialement acquis cette parcelle en date du 24 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD pour la vente par la Commune de VALFF de la Parcelle 233/73 Section 54 avec 0,57 are au profit du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, moyennant la somme de 34.20 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les divers documents et régulariser la vente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°09

Rapports des commissions

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→Maître Eddy MOULIN, Notaire à NANCY (54005), 47 rue Henri Poincaré pour la vente du Lieudit « NEULAND » à VALFF (67210), Section 51 – Parcelle n° 279 d'une surface de 170 m².
CU 067 504 17 R0013

→Maître Philippe WALTER, Notaire à EFIG (67680), 5 A rue Finkwiller pour la vente au 30 Impasse des Roses à VALFF (67210), Section 08 – Parcelle n° 199/9 d'une surface de 1 058 m².
CU 067 504 17 R0014

→SCP SIEGENDALER – POLIFKE, Notaires à BARR (67140), 14 rue de la Promenade pour la vente au 195 rue Principale à VALFF (67210), Section 03 – Parcelles n° 250/41 d'une surface de 329 m² et n°251/41 d'une surface de 56 m².
CU 067 504 17 R0015

→Maître Martial FEURER, Notaire à OBERNAI (67210), 2 rue de la Montagne pour la vente au 151 rue des Forgerons à VALFF (67210), Section 04 – Parcelle n° 149 d'une surface de 600 m².
CU 067 504 17 R0016

→Maître Martial FEURER, Notaire à OBERNAI (67210), 2 rue de la Montagne pour la vente au 37 A rue Principale à VALFF (67210), Section 06 – Parcelles n° 76, 235/80, 265/72 et 267/73 d'une surface de 758 m².
CU 067 504 17 R0017

→Maître Joanne ALBRECHT, Notaire à BENFELD (67230), 2 rue du Relais Postal pour la vente au 186 A rue Principale à VALFF (67210), Section 03 – Parcelles n° 224/128 et 244/127 d'une surface de 364 m².
CU 067 504 17 R0018

→Maître Joanne ALBRECHT, Notaire à BENFELD (67230), 2 rue du Relais Postal pour la vente au Lieudit Village 186 rue Principale à VALFF (67210), Section 03 – Parcelles n° 174 d'une surface de 51 ca et n° 243/127 d'une surface de 55 ca.
CU 067 504 17 R0019

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Monsieur GROSS Bruno 8 Impasse des Vergers à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin en structure bois avec tuiles au Lieudit « Muhlmatten » à VALFF, Section 06, Parcelle n°143.
DP 067 504 17 R0030

→ Demande déposée par Monsieur BURGSTÄHLER Hervé 152 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour l'isolation des façades extérieures, remplacement des tuiles, pose de 5 velux, suppression de 3 fenêtres et peinture façade maison en blanc cassé au 11 rue du Vignoble à VALFF, Section 08, Parcelle n°161.
DP 067 504 17 R0031

Permis de construire

→ Demande déposée par SCI LE SEQUOÏA, Monsieur JACOB Jean-Noël 77 A rue du Moulin à VALFF (67210) pour la construction d'un hall de stockage d'engins et matériels d'exploitation forestière au 4 route de Meistratzheim à VALFF, Section 52, Parcelles n°244 et 245.
PC 067 504 17 R0011

POINT N°10 **COMMUNICATIONS**

► Après négociation avec les Entreprises CORRADO et HEIDRICH, Mr le Maire en accord avec la Commission Bâtiment a décidé de retenir la Menuiserie CORRADO. Celle-ci maintient son prix mais certifie une pose des fenêtres à l'Ecole durant les vacances scolaires de Noël. La Société HEIDRICH n'est pas en mesure d'assurer la pose pour fin d'année 2017. Montant des travaux 35 108,29 € TTC soit 29 256,91 € HT.

► Aménagement du cimetière, finalement le montant des travaux est minoré de 452,40 €.

► La location de l'emplacement du conteneur Textiles à l'Entreprise COLTHAB de WEYERSHEIM nous rapporte 91,50 € HT (pas de TVA).

► Le Crédit Mutuel des Landsberg octroie comme chaque année une subvention de 300,00 € à la Commune de VALFF pour la Fête de Noël des Aînés.

► Mr Jean-Paul ANGSTHELM ne pouvant plus assurer la présidence des Anciens Combattants de VALFF a décidé avec son association d'attribuer un montant de 507,49 € représentant le solde du compte de VALFF au profit de la Paroisse. Mme MULLER Marie-Anne, Présidente du Conseil de Fabrique nous informe que cette somme sera allouée à la rénovation de la Statue de la Vierge Marie (XVIIIème siècle), élément du calvaire situé à proximité du Monument aux Morts.

► Le Samedi 07 Avril 2018 aura lieu de 14h à 18h une course à pied intitulée « Les Foulées VALFF'OISES » organisée par Mme Fanny VOEGEL. Le parcours se fera sur les Chemins de la gravière, le long de l'Andlau, de la Kirneck pour arriver à l'Atelier Communal Rue Large. La recette du jour sera reversée à une Association Caritative.

► Le 23 Novembre dernier a eu lieu une visite décennale du Terrain de Football N°1 (Terrain d'honneur) avec mesure de terrain, état des vestiaires, nombre de douches, conformité des buts et équipements... Suite à ce passage, certains aménagements seront à effectuer. Une validation pour 10 ans sera accordée après mise en conformité.

- ▶ Une réunion a été organisée le 30 Octobre avec les dirigeants du FC VALFF qui demandent que la Commune prenne en charge le Club House. Malgré les différentes manifestations organisées tout au long de l'année, le bilan financier laisse apparaître un solde négatif par saison. Mr le Maire leur a précisé qu'il appartiendra aux Conseillers Municipaux de se prononcer lors d'un prochain Conseil sur la suite à envisager, et propose de se réunir en commission début 2018.

- ▶ A partir du 1^{er} Janvier 2018, l'accès à la déchetterie est limité à 24 passages par an. Chaque passage supplémentaire sera facturé à 5,00 €. Information déjà partagée dans les kachteles et l'Horizon Neuf.

- ▶ A compter du 06 Novembre 2017, toutes les démarches pour les Cartes Nationales d'Identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.
Site Internet de « l'Agence National des Titres Sécurisés » (ANTS) « <https@ants.gouv.fr> ».
Des points d'accueil numériques offrant une assistance aux usagers sont installés en Préfecture de STRASBOURG et dans chaque Sous-Préfecture (Haguenau, Molsheim, Saverne, Sélestat et Wissembourg).

- ▶ Monsieur le Maire a eu un entretien avec Mme CHARTIER (Pharmacienne) prenant sa retraite et souhaitant faire un don à la Commune de 2 000,00 € en remerciement du soutien du Conseil Municipal et de la population, lors de l'ouverture de sa pharmacie. Elle souhaiterait que cette somme soit allouée pour l'achat d'un défibrillateur.

- ▶ Monsieur le Maire donne la parole à Mr ROSFELDER Denis, au sujet des travaux à réaliser à l'Ecole maternelle, mise en place d'une rampe à hauteur des enfants au niveau des escaliers dans le couloir, et d'une barrière de sécurité à la mezzanine pour la sieste. Devis de 1 216,00 € HT soit 1 459,20 € TTC. **Adopté à l'unanimité.**

- ▶ Mr le Maire fait part aux membres présents d'un courrier de Mr Maurice MEYER, celui-ci met à disposition de deux jeunes en cours d'installation, une parcelle de la Ferme Saint Blaise. 2 journées de plantations le 08 et 09 Décembre 2017 sont prévues de 9h30 à 17h00.

- ▶ Mr le Maire propose de prendre un arrêté municipal et de signer une convention de partenariat entre la Commune et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le CANCER pour mettre un panneau « Espace sans Tabac » à l'entrée de l'aire de jeu du Lotissement Sainte Odile. Le panneau revient à 33,00 € en format A4. 580 parcs dans le Bas-Rhin sont concernés. **Adopté à l'unanimité.**

- ▶ L'acte de vente pour la Maison MOSSER a été signé en date du 02/11/2017 avec Mme SCHENCK Sabine.

- ▶ L'adjudication de bois aura lieu le Samedi 09/12/2017, rdv à 13h15 à l'Atelier Communal, 9 lots de couronnes de peuplier.

- ▶ Une vente de sapins aura lieu le Samedi 09/12/2017 de 9h00 à 17h00 au Foyer.

- ▶ La mise en peinture des personnages de Noël décorant le Village a été faite par le Conseil Municipal des Enfants sur 2 mercredis après-midi. Le CME est également convié à la Fête de Noël des Aînés pour chanter.

- ▶ Les Vœux de la Municipalité auront lieu le Vendredi 05 Janvier 2018 à 20h à la salle polyvalente.

- ▶ Mr Bernard HIRTZ explique que lors de la distribution des calendriers avec les pompiers, il a été interpellé par certains riverains du Chemin de Barr au sujet de l'eau qui stagne par temps de pluie à

l'entrée de la Rue. Mr le Maire répond qu'il était sur place avec la DDE et le SDEA, et après maintes discussions cette dégradation de la chaussée sera à la charge de la Commune.

► Mr Bernard HIRTZ demande à Mr le Maire quand l'éclairage à l'Eglise sera remis en place pour éviter tout accident. Mr le Maire répond que l'éclairage sera rallumé prochainement de 17h00 à 20h00.

► Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 15/01/2018 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 14/12/2017
Le Maire,
Germain LUTZ